

Lille, le 24 juin 2026

Madame Elisa TRAMCOURT

Directrice des Soins

☎ Secrétariat : 03.20.44.60.75

OBJET : Notice de rentrée IFAS - Promotion 2026/2027

Madame, Monsieur,

Vous êtes admis(e) à l'Institut de Formation des Aides-Soignants et je vous en félicite. Vous trouverez ci-après, les informations relatives à la rentrée 2026.

La rentrée est prévue le **Mardi 1^{er} septembre 2026 à 09 h 00.**

Dans les meilleurs délais, et au plus tard le 31 juillet 2026 dernier délai, vous devez nous retourner **par courrier** à l'adresse suivante : IFAS CHU DE LILLE – 2 Rue du Dr Schweitzer CS 70001 59037 LILLE CEDEX :

- L'ensemble des pièces demandées (annexe 1)
- La fiche de renseignements complétée (annexe 2)
- Compléter le formulaire en ligne « Demande d'informations pour financement » via le lien suivant :
[Rentrée 2026 - IFAS CHU DE LILLE Demande d'informations pour financement – Remplir le formulaire](#)
- La charte numérique datée et signée (annexe 3)



Le règlement intérieur 2026-2027 est en cours de validation. Il vous sera communiqué lors d'un second envoi **par mail, à partir du 17 août 2026** et **sera à retourner daté et signé par mail à l'adresse suivante : secifas@chu-lille.fr et au plus tard pour la pré-rentrée.**

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter le référent handicap via l'adresse : handicap@chu-lille.fr ou adresser une fiche de liaison (cf informations sur le handicap en pied de page de notre site internet).

Nous vous informons que le traitement des données personnelles des apprenants des formations sanitaires et sociales est assuré par la Région des Hauts-de-France. Vous trouverez dans le dossier de rentrée, la notice d'informations qui en explique son contenu.

Prise en charge de votre financement :

Afin de garantir votre entrée en formation en Septembre 2026, merci de nous faire parvenir avec votre dossier, les pièces suivantes en fonction de votre situation :

- Pour les demandeurs d'emploi : joindre à votre dossier, une notification récente de France Travail mentionnant votre date d'inscription et le numéro d'identifiant et précisant votre indemnisation ou non par France Travail.
- Pour les jeunes en poursuite d'études ou en interruption de scolarité de moins d'un an : joindre à votre dossier, le certificat de scolarité de l'année 2025-2026.
- Pour les salariés hors CHU de LILLE : joindre à votre dossier, l'accord écrit de prise en charge de votre formation par votre employeur ou un organisme de financement.

- Pour les agents du CHU de LILLE : pas de document de prise en charge financière à joindre. Le Service de la Formation Continue nous communiquera les informations.
- Pour les autres : Contacter le Secrétariat au 03 20 44 60 75 pour plus de renseignements.

Pas de mode de financement = entrée en formation impossible.

La pré-rentrée administrative est prévue le **Lundi 31 août 2026 à 09 h 00** - Institut Gernez Rieux - CHU DE LILLE.

La participation à cette journée est obligatoire. Si vous n'êtes pas disponible, vous devez prévenir de votre absence par courrier afin de garder le bénéfice de l'entrée dans notre institut.

Le jour de la rentrée, un point sur votre dossier sera réalisé. L'institut reviendra vers vous si toutefois des pièces manquées à votre dossier. Le cas échéant, il vous appartiendra de nous les faire parvenir dans les délais demandés afin de poursuivre la formation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération.

Elisa TRAMCOURT



Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation d'Aides Soignants
03.20.44.60.75
CHRU de Lille - 59037 LILLE Cedex

INFORMATIONS PRATIQUES :

❖ DEJEUNER AU SELF DE L'INSTITUT A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 :

Si vous souhaitez déjeuner au self de l'institut dès le 1^{er} septembre 2026, vous pourrez à la pré-rentrée du 31 août 2026, acheter des tickets repas (dans l'attente de votre carte d'établissement).
Paiement par chèque, argent liquide ou carte bleue.

❖ LOGEMENT A L'INTERNAT DE L'INSTITUT GERNEZ RIEUX :

Si vous souhaitez un hébergement à l'Institut Gernez Rieux pour la rentrée de Septembre 2026, merci de compléter, dater et signer le formulaire de demande de logement joint en annexe et l'envoyer **avant le 16 juillet 2026, au Service Accueil et Hébergement du CHU de LILLE** dont l'adresse figure en bas à droite du formulaire.

Attention, les demandes étant nombreuses, si vous désirez un logement pour la rentrée, nous vous conseillons d'envoyer rapidement votre demande, celles-ci étant gérées par ordre d'arrivée.

❖ DEMANDES D'AMENAGEMENTS :

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez contacter le **référé handicap** via l'adresse : handicap@chu-lille.fr ou adresser une fiche de liaison (cf informations sur le handicap en pied de page de notre site internet).

❖ TENUES DE STAGE :

Lors de votre formation, vous serez amené(e) à effectuer des stages et des travaux pratiques. Le port d'une tenue professionnelle est obligatoire durant ces périodes.
L'achat de ces tenues est à la charge financière de chaque élève.

La tenue réglementaire se compose :

- 1 tunique à manches courtes de couleur blanche
- 1 pantalon de couleur blanc
- 1 paire de chaussures fermées et lavables, exclusivement réservées aux stages

Il est indispensable de disposer d'au moins deux tenues professionnelles (tunique et pantalon).

Toutefois, nous vous recommandons d'en prévoir trois afin d'assurer un roulement optimal,



l'entretien des tenues étant à votre charge.

Le jour de la pré-rentree, un prestataire (Label Blouse) sera présent pour vous proposer ses produits.

Aucun achat n'est obligatoire auprès de ce prestataire :

TROUSSEAU MINIMUM : 2 ENSEMBLES

Pour 2 TUNIKES ET 2 PANTALONS	45,00 € TTC
-------------------------------	-------------

Pour 3 TUNIKES ET 3 PANTALONS	67,50 € TTC
-------------------------------	-------------

Pour 4 TUNIKES ET 4 PANTALONS	90,00 € TTC
-------------------------------	-------------

Vous trouverez également d'autres sites internet (liste non exhaustive) si vous souhaitez commander vos tenues par vos propres moyens :

<https://www.blouse-medicale.fr/92-tunique-medicale-femme-100-coton>

[Vêtement de travail et tenues professionnelles Direct Fabricant](#)

[Oury CRÉATION - Vêtements professionnels durables & fiables](#)

[Vêtements professionnels santé | Elis France](#)

[Vêtements et chaussures pour le médical - Technologie Services](#)

PAS DE TENUE PROFESSIONNELLE = PAS DE MISE EN STAGE

Pour les agents du CHU de LILLE en étude promotionnelle, merci de vous rapprocher **dès à présent**, de la lingerie de l'Hôpital HURIEZ pour obtenir des blouses. **Délai de livraison important.**

❖ **BOURSE DU CONSEIL REGIONAL (BESS) :**

Les élèves peuvent bénéficier sous certains critères d'une bourse du Conseil Régional.

Les demandes de bourse (BESS) sont à réaliser sur le site du Conseil Régional : <https://aides.hautsdefrance.fr/>

Cas particulier : Les bénéficiaires du RSA sont éligibles à la BESS, il leur appartient de le signaler à la CAF.

L'octroi de la bourse est de nature à modifier le droit au RSA.

❖ **AIDE FINANCIERE DE L'ASP (REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE) :**

Les élèves demandeurs d'emploi **non indemnisés** par France Travail ou ayant le statut de travailleur handicapé peuvent bénéficier d'une aide financière durant leur formation.

Le dossier est à retirer au Secrétariat de l'IFAS dès Septembre 2026.

Il est impératif de nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, mail, téléphone...) en cours d'année.

**LISTE DES PIÈCES À RETOURNER
AU PLUS TARD POUR LE 31 JUILLET 2026**

- ☐ LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER (ANNEXE 2)
 - ☐ UNE PHOTOCOPIE **LISIBLE** DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ **RECTO-VERSO, EN COURS DE VALIDITÉ** : Carte Nationale d'Identité ou Passeport français ou Titre de séjour valide à l'entrée en formation et pour la présentation au DEAS.
 - ☐ UNE PHOTOCOPIE DE VOTRE ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE VALABLE DURANT TOUTE LA FORMATION (JUSQU'À FIN JUILLET 2027) ET INDIQUANT VOTRE NUMÉRO **PERSONNEL** DE SÉCURITÉ SOCIALE.
 - ☐ UN JUSTIFICATIF D'ASSURANCE **PERSONNELLE** DE RESPONSABILITÉ CIVILE **EN COURS DE VALIDITÉ**. MERCI DE VOUS ASSURER DE SON RENOUVELLEMENT JUSQU'À FIN JUILLET 2027.
 - ☐ 2 PHOTOS D'IDENTITÉ RÉCENTES AU FORMAT STANDARD (NOM ET PRÉNOM À INDIQUER AU DOS).
 - ☐ LA CHARTE NUMÉRIQUE DATÉE ET SIGNÉE (ANNEXE 3)
 - ☐ LE RÉCÉPISSE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026/2027 DATÉ ET SIGNÉ (ANNEXE 4) QUI VOUS SERA ENVOYÉ PAR MAIL **À PARTIR DU 17 AOÛT 2026** ET SERA À RETOURNER DATÉ ET SIGNÉ PAR MAIL À L'ADRESSE SUIVANTE : secifas@chu-lille.fr ET **AU PLUS TARD POUR LA PRÉ-RENTÉE**.
 - ☐ L'ATTESTATION DE NIVEAU B2 EN LANGUE FRANÇAISE POUR LES PERSONNES DE NATIONALITÉ HORS UNION EUROPÉENNE QUI NE DISPOSE PAS D'UN TITRE PROFESSIONNEL OU DIPLOME OBTENU OU RECONNU EN FRANCE (ÉDUCATION NATIONALE, MINISTÈRE DE LA SANTÉ OU ENIC NARIC) OU UN DOCUMENT PROUVANT LA CONVOCATION À L'EXAMEN DU B2.
-  **AUCUNE ENTRÉE EN FORMATION NE SERA POSSIBLE SANS L'UN DE CES DOCUMENTS.**
- Centres agréés proposant l'examen en langue française de niveau B2 :
- <https://international.univ-lille.fr/obtenir-une-certification-delf-dalf-tcf/>
- www.lillanques.com
- ☐ AGENT DU CHU DE LILLE EN ÉTUDE PROMOTIONNELLE : UNE SYNTHÈSE CHRONOS DE VOS DROITS À JOUR DATÉE ET SIGNÉE PAR VOTRE ENCADREMENT AINSI QUE VOUS-MÊME : **À TRANSMETTRE AU PLUS TARD LE JOUR DE LA PRÉ-RENTÉE**.

☐ **LES INFORMATIONS A DESTINATION DES APPRENANTS EN FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES** DONT LE SUIVI EST ASSURE AVEC SOLSTISS (TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES) - **A CONSERVER**

☐ **COMPLETER LE FORMULAIRE EN LIGNE « DEMANDE D'INFORMATIONS FINANCEMENT » via le lien suivant :**

[Rentrée 2026 - IFAS CHU DE LILLE Demande d'informations pour financement – Remplir le formulaire](#)

☐ Joindre **obligatoirement** l'un des documents suivants en fonction de votre situation :

- **Pour les demandeurs d'emploi** : merci de joindre à votre dossier, une notification récente de France Travail mentionnant votre date d'inscription et le numéro d'identifiant et précisant votre indemnisation ou non par France Travail.
- **Pour les jeunes en poursuite d'études ou en interruption de scolarité de moins d'un an** : merci de joindre votre certificat de scolarité de l'année scolaire 2025-2026.
- **Pour les salariés hors CHU de LILLE** : merci de joindre l'accord écrit de prise en charge du financement de la formation par votre employeur ou organisme de financement.
- **Pour les agents du CHU de LILLE** : Remplir uniquement le formulaire en ligne. Le Service de la Formation Continue nous communiquera les informations relatives à votre prise en charge financière.
- **Pour les autres situations** : Contacter le Secrétariat au 03 20 44 60 75 pour plus d'explications.

☐ **LE DOSSIER MEDICAL** (en référence aux textes réglementaires en vigueur) suivant :

☐ Certificat médical établi par un **médecin agréé***, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'Aide-Soignante.

☐ Attestation médicale jointe en annexe 5 à faire remplir et signer par le médecin traitant attestant que le candidat est valablement immunisé contre :

- * la diphtérie,
- * le tétanos,
- * la poliomyélite
- * l'hépatite B : **2 injections obligatoires avant l'entrée en formation**
- * la rougeole

Cette attestation doit comporter :

- l'indication de la nature du vaccin utilisé, le numéro du lot, les dates et doses des injections vaccinales ou le cas échéant, pour la vaccination anti-poliomyélite, des prises orales.
- le résultat du test tuberculinique et, en cas de résultat négatif, les dates des deux vaccinations par le BCG.

Suite au décret n° 2019-149 du 27 février 2019 modifiant le décret n° 2007-1111 du 17 juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG, qui porte sur la suspension, pour certaines activités et professions, de l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG, et depuis le 1/04/2019, la vaccination contre la tuberculose n'est plus obligatoire.

La vaccination contre le COVID n'est plus obligatoire (arrêté du 1er juin 2023 relatif à la suspension de l'obligation vaccinale contre la COVID-19) mais vivement recommandée. En effet, l'étudiant absent pour ce motif pourrait dépasser sa franchise de 20 % d'absence sur le stage et ainsi ne pas valider le stage. De plus, il existe encore de nombreuses structures accueillant les étudiants en stage qui exigent une attestation de vaccination COVID. Merci de joindre à votre dossier, votre attestation de vaccination COVID si vous êtes vacciné(e).

Les candidats dont le dossier médical serait incomplet ne pourront pas entrer en formation, l'accès en stage étant rendu impossible.

Nous vous demandons de bien vouloir conserver une copie de vos certificats de vaccination pour une éventuelle visite médicale de début d'année.

*** Vous pouvez trouver l'adresse d'un médecin agréé près de votre domicile en tapant « médecin agréé ARS (suivi de votre département) » (exemple : « médecin agréé ARS HAUTS DE FRANCE ») dans votre moteur de recherche sur Internet. Vous trouverez en annexe, la liste des médecins agréés situés dans le Département du NORD.**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A REMPLIR TRES PRECISEMENT

PROMOTION : 2026/2027

NOM DE L'ELEVE :

PRENOM :

AUTRES PRENOM(S) :

ETAT CIVIL

- Sexe :
- Date et lieu de naissance : Département : Pays :
- Age :
- Numéro de Sécurité Sociale :
- Nationalité :
- Situation familiale :
- Téléphone personnel : Adresse mail :
- Moyen de locomotion pendant la formation : ☐ voiture/moto personnelle ☐ transport en commun ☐ vélo

ADRESSE COURANTE :

ADRESSE DURANT LA SCOLARITE : (à préciser obligatoirement pour les affectations de stage)

Personne à prévenir en cas d'urgence :

- ➔ NOM et Prénom de la personne à prévenir :
- ➔ Lien de parenté :
- ➔ Téléphone :
- ➔ Adresse mail :

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

- ☐ Région Hauts-de-France (concerne les jeunes en poursuite d'études ou les demandeurs d'emploi*)
- ☐ Employeur
- ☐ CPF (Compte Personnel de Formation)
- ☐ Etudes Promotionnelles CHU
- ☐ Autre :

*Si France Travail, préciser si : indemnisé ou non

DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU :

- | | | |
|--|-----------|-----------------------|
| ☐ Sans diplôme | | |
| ☐ Brevet des collèges | | - Année d'obtention : |
| ☐ CAP ou BEP | - Type : | - Année d'obtention : |
| ☐ Baccalauréat ou DAEU | - Série : | - Année d'obtention : |
| ☐ DEUG, BTS, DUT ou autre diplôme de Niveau 2 | - Type : | - Année d'obtention : |
| ☐ Licence ☐ Master | - Type : | - Année d'obtention : |
| ☐ Autre diplôme : Précisez : | - Type : | - Année d'obtention : |

NIVEAU D'ETUDES : Merci d'indiquer votre niveau d'études :

DERNIERE ACTIVITE PROFESSIONNELLE :

- ➔ Fonction exercée :
- ➔ Lieu d'exercice, établissements et services :
- ➔ Période :

ACTIVITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES :

INSTITUTS, ECOLES DEJA FREQUENTES :

DEMANDES D'AMENAGEMENTS :

Etes-vous porteur d'un handicap ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, vous pouvez contacter le référent handicap via l'adresse : handicap@chu-lille.fr ou adresser une fiche de liaison (cf informations sur le handicap en pied de page de notre site internet).

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR

Charte des outils et services numériques pour les apprenants

Coordination Générale des formations et de la recherche paramédicales (CGFRP)

Centre Hospitalier Universitaire de LILLE

La mise à disposition des services Office 365® fait partie intégrante de la formation.

L'usage des services et outils numériques s'exerçant dans un cadre légal et réglementaire, il doit en conséquence être régulé.

Cette charte s'applique à tous les apprenants (élèves et étudiants), de la CGFRP du CHU de Lille.

Elle s'applique à l'utilisation des services Office 365® (dont Teams®, SharePoint® et OneDrive®) pour le travail collaboratif, le partage de ressources, et tous les autres services proposés par Microsoft®, à partir des identifiants fournis par la CGFRP à chaque apprenant.

Pour accéder à ces services, l'apprenant dispose d'un compte d'accès nominatif et individuel qui ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'utilisateur est responsable de sa conservation, et s'engage à ne pas le divulguer et à ne pas s'approprier celui d'un autre utilisateur.

Le service de Microsoft 365® inclut :

- l'accès aux services **Microsoft 365®** de l'utilisateur à partir d'une connexion Internet et d'un périphérique (PC, Smartphone, tablette, ...)
- **OneDrive®** : espace de stockage privé sur le cloud
- **Teams®** : espace de travail collaboratif dédié à la communication entre apprenants et entre apprenants - formateurs. Une équipe est créée par promotion, permettant l'accès à une messagerie instantanée et la participation à des réunions et des cours en distanciel.
- **SharePoint®** : Site web de la promotion, permettant l'accès aux ressources pédagogiques, aux sites transversaux comme le Centre d'Information et de Documentation des Directions, Ecoles et Services et aux liens mis en place par les formateurs.
- **Messagerie outlook®** : prénom.nom@igr.chru-lille.fr
- **Office® Online** : suite bureautique proposant Word, Excel, Powerpoint, Forms ... en version Web et utilisable en mode collaboratif.
- **Copilot®** : Assistant intelligence artificielle de Microsoft

L'apprenant s'engage à utiliser ces services office 365® pour un usage **strictement** pédagogique.

Les services sont activés à l'arrivée des apprenants en session de formation et restent pleinement actifs jusqu'à l'obtention du diplôme. L'ensemble des **services sera désactivé 60 jours** après la diplomation de l'apprenant.

L'utilisateur pourra accéder à ces services sous condition d'acceptation de la présente charte, et dans le cadre d'un usage strictement pédagogique.

Règles générales d'usages de la Suite Microsoft 365® :

1. Je m'engage à utiliser ces services Office 365® pour un usage strictement pédagogique.
2. Je suis tenu de respecter les droits d'auteur des œuvres littéraires, musicales, photographiques ou audiovisuelles mises en ligne par les enseignants conformément aux dispositions des articles L.112-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle
Les contenus pédagogiques fournis ne doivent donc en aucun cas être diffusés sur d'autres plateformes, ni sur le web, ni fournis à un tiers.
3. Je suis tenu au respect de la laïcité, donc je ne diffuse pas de message à caractère religieux sur Microsoft 365®
4. Conformément au règlement intérieur et au droit à l'image, je ne diffuse pas d'images, ni de vidéos sur Microsoft sans l'accord explicite des personnes concernées.
5. Lorsqu'un fichier, à visée collaborative, est déposé dans Teams®, il est accessible dans l'espace « document » de SharePoint®, je réalise les modifications et ajouts qui me concernent et ne modifie ou supprime les éléments relevant d'autres apprenants que lorsque cela m'a été formellement demandé par un formateur ou l'apprenant concerné (suite à un aléa technique par exemple). Je n'empêche donc pas le bon déroulement de la collaboration sur ce document.
6. En début de chaque année scolaire et avant la clôture de mon compte Microsoft 365®, je réalise la suppression des équipes Teams®, obsolètes ou inutiles dont je suis propriétaire, en prenant soin de télécharger tous les documents de travail préalablement déposés au sein de cette équipe Teams. Je télécharge l'ensemble du contenu de mon espace One Drive sur un support numérique avant la clôture de mon compte Microsoft, sous peine, passé ce délai, de perte de toutes ces productions personnelles.

Règles de bonnes pratiques lors de visioconférences Teams® :

7. Lors des visioconférences, je ne photographie pas ni ne réalise de capture d'écran, et n'enregistre pas tout ou partie d'une visioconférence, ni d'extrait sonore à l'insu de la (ou des) personne(s) concernée(s).
8. Lors des visioconférences Teams®, je suis habillé de manière décente par respect pour le formateur ou l'enseignant. Lorsque cela m'est demandé, j'active ma caméra et n'active mon micro que lorsque cela m'est autorisé. Je ne coupe pas le micro de l'enseignant ou d'autres apprenants à leur insu. Je n'empêche pas le bon déroulement de la visioconférence. Celle-ci est considérée comme un cours en présentiel, votre présence physique derrière la caméra est donc obligatoire, les moments de pause sont programmés par le formateur.
9. Lors de cours en visioconférence, j'utilise le Chat de la visioconférence avec parcimonie et uniquement pour des commentaires ou questions sur le cours ou des mises à disposition de ressources pédagogiques, afin de ne pas créer de distraction.
10. J'utilise l'émoticône « main levée » lorsque je souhaite prendre la parole.

Règles de bonnes pratiques de communication dans Teams® :

11. Je communique dans un langage clair en utilisant des phrases complètes selon les codes d'une conversation professionnelle : c'est-à-dire que j'évite les abréviations, le langage SMS...; j'utilise les émoticônes et les gifs avec parcimonie.
12. La politesse, le respect et la bienveillance sont de rigueur lors des échanges sur Teams® que ce soit entre apprenants ou entre apprenants et formateurs / enseignants. Pour toute demande de renseignements, les formules de politesse doivent être des automatismes.
J'interagis de manière courtoise et respectueuse avec les formateurs et les autres apprenants en ligne (pas d'insultes, pas de commentaires déplacés, pas de moqueries, ...). Les commentaires haineux, sexistes, diffamatoires, racistes, indécents, menaçants et violents sont interdits dans les posts Teams et

sont constitutifs d'infractions pénales (notamment la diffamation ou encore l'injure publique ou non publique) et exposent, les apprenants concernés, à des poursuites pénales et disciplinaires.

Je m'adresse aux autres comme j'aimerais qu'ils s'adressent à moi.

Lorsque l'apprenant est victime de ces commentaires, son témoignage pourra être recueilli par l'équipe pédagogique. S'il le souhaite, celui-ci pourra alors être accompagné dans toutes ses démarches, notamment en cas d'engagement de poursuites à l'encontre de l'auteur des faits reprochés.

Il est impératif que chacun se sente en sécurité sur Teams®.

13. Je respecte le droit à la déconnexion. Les utilisateurs sont disponibles via la plateforme aux heures ouvrées du lundi au vendredi soit de 8h00 à 18 h00.

Je tiens donc compte de la disponibilité de mon interlocuteur par le biais du statut « disponible », « occupé », « ne pas déranger » ... et j'adapte mes messages en conséquence.

14. En tant qu'apprenant en formation en santé, je suis tenu au secret et à la discrétion professionnels : je n'échange donc pas publiquement d'informations privées, personnelles (adresse, téléphone...) ni professionnelles.

15. Si j'ai une demande individuelle, je réalise un post dans une conversation privée avec la personne concernée.

Si ma demande peut concerner toute la promotion, je réalise un post dans le canal approprié de ma promotion Teams®.

Chacun prendra soin d'échanger, sur une même thématique, au sein du fil de conversation concerné en cliquant sur « répondre ».

J'alerterai l'attention du formateur ou de l'enseignant concerné en le mentionnant (@nom).

Je ne mentionne l'équipe « @promo XXXX-XXXX » et n'utilise les mentions « important » et « urgent » qu'en cas d'absolue nécessité.

Je ne démarre un nouveau fil de conversation que lorsqu'il concerne une thématique qui n'existe pas déjà et je prends soin d'en nommer l'objet, comme pour un email.

16. J'utilise l'émoticône « pouce levé » pour exprimer « j'ai compris », « bonne idée », « d'accord », « j'ai lu l'information »... Cela limite le flux des réponses mais permet au formateur-enseignant de s'assurer que l'information est véhiculée.

17. Je configure mes notifications afin de rester informé des publications Teams

18. Je crée une nouvelle équipe, lorsque cela est indispensable et en m'assurant, au préalable, que celle-ci n'existe pas déjà. J'utilise, à défaut, les conversations privées de groupes.

Règles de bonnes pratiques de l'usage de Système d'Intelligence Artificielle Générative (SIAG) de type COPILOT dans les pratiques pédagogiques

L'apprenant s'engage à une utilisation éthique, responsable et pédagogique de tout SIAG dans ces apprentissages et productions.

1. L'apprenant est conscient des enjeux écologiques et s'engage à une utilisation avec parcimonie de toute SIAG.
2. L'apprenant pourra éventuellement envisager le recours à un SIAG pour soutenir sa réflexion personnelle et enrichir sa créativité au service de ces productions dans le respect des bonnes pratiques et en toute transparence. L'usage d'un SIAG ne peut être envisagée que comme un assistant et ne peut en aucun cas se substituer en tout ou partie à l'apprenant. L'acquisition des compétences ciblées par les référentiels restent les objectifs à atteindre pour chaque apprenant. Les travaux soumis devront donc refléter la pensée critique et l'appropriation individuelle des notions abordées.
3. L'apprenant est conscient de la nécessité d'une relecture, une analyse de pertinence et une vérification des sources afin d'éliminer les biais et hallucinations éventuelles de toute production par un SIAG.

La réflexivité et la pensée critique sont de rigueur en cas d'usage de SIAG.

4. De la même manière que l'apprenant respectera la propriété intellectuelle des auteurs afin de ne pas risquer de commettre un plagiat, il spécifiera sur les supports produits et de manière explicite tout recours à un SIAG dans la conception et/ou production de contenu (nom et type d'usage du SIAG, éventuellement prompt utilisé pour chaque usage...).

La transparence et l'intégrité dans les productions sont des attendus de bon usage pour les apprenants.

5. L'apprenant s'engage à ne pas importer dans un SIAG de contenu sensible (données personnelles ou de santé patient...) ou de contenu dont il ne dispose pas de la propriété intellectuelle faute de politique de confidentialité des données clairement énoncé par les SIAG utilisés. Le respect du Règlement de Protection des Données (RGPD) est de rigueur dans le cadre d'un recours à un SIAG.

Cette charte constitue un avenant au règlement intérieur. A ce titre, toute atteinte dont serait victime soit l'école, l'institut ou l'Institut Gernez Rieux, soit un des membres de la communauté scolaire sera susceptible d'être sanctionnée sur un plan disciplinaire.

Tout manquement à cette charte peut faire l'objet de sanctions disciplinaires et pénales.

Lorsque les apprenants utilisent le réseau pédagogique de l'école ou de l'institut, ils doivent avoir conscience que cette connexion n'est ni personnelle, ni privée et que cette activité est accessible par l'équipe pédagogique, et donc, susceptible d'être contrôlée par celle-ci.

L'utilisateur s'engage à informer le directeur de l'école ou institut de l'existence de contenus ou comportements illicites dont il aurait connaissance.

☐ J'accepte la captation, la diffusion et l'exploitation de mon image et de ma voix à des fins pédagogiques.

☐ Je m'oppose à la captation, la diffusion et l'exploitation de mon image et de ma voix à des fins pédagogiques.

J'assure avoir lu attentivement les points énoncés ci-dessus et m'engage à respecter la présente charte, avenant du règlement intérieur.

Nom :

Prénom :

Date :

ATTESTATION MEDICALE
d'immunisation et de vaccinations obligatoires

(INSTRUCTION N° DGS/RII/RI2/2014/21 du 21 janvier 2014 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique)

Dr Nom Prénom :

Titre et qualification :

Lieu, date :

Adresse :

Je, soussigné(e) Dr

, certifie que M / Me

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

- Candidat(e) à l'inscription à (*entourer la filière choisie*) :

- professions médicales et pharmaceutiques : médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme ou pharmacien ;
- autres professions de santé : aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture, infirmier, infirmier spécialisé, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, technicien en analyses biomédicales.

a été vacciné(e) :

- **Contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite :**

Dernier Rappel effectué		
Nom du vaccin	Date	N° lot

- **Contre l'hépatite B**, selon les conditions définies au verso, il/elle est considéré(e) comme (*rayez les mentions inutiles*) :

- immunisé(e) contre l'hépatite B : oui non
- non répondeur(se) à la vaccination : oui non

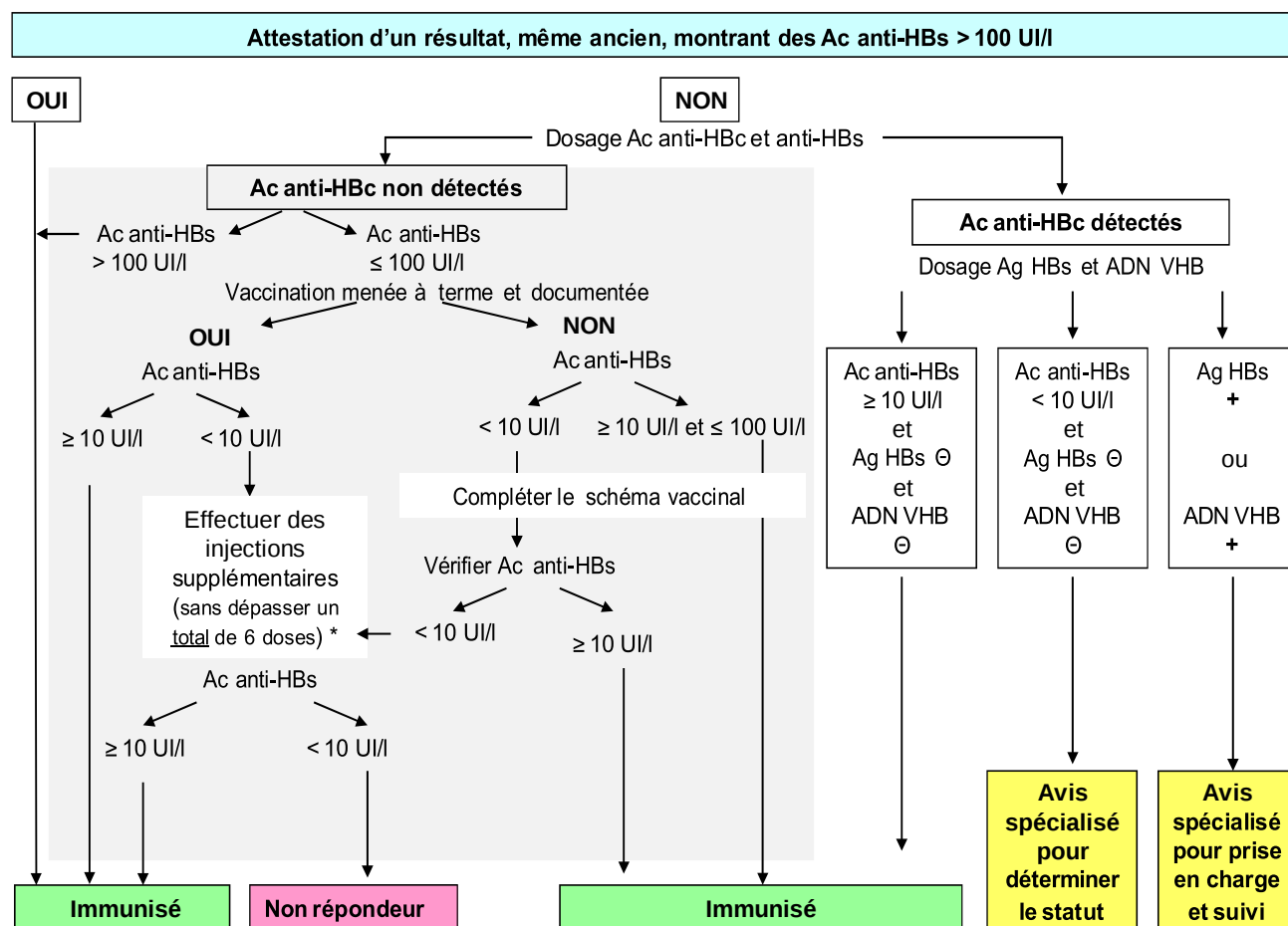
- **Contre la rougeole**

Dernier Rappel effectué		
Nom du vaccin	Date	N° lot

Signature et cachet du médecin

Nota bene : Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour ces professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle, la grippe saisonnière et le covid 19. La vaccination par le BCG n'est plus exigée.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Textes de référence

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiniques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>)



Information à destination des apprenants des formations sanitaires et sociales dont le suivi est assuré avec SolSTISS

Information sur le traitement de vos données à caractère personnel

Les informations recueillies lors de votre inscription et tout au long de votre formation agréée, autorisée et financée par la Région Hauts-de-France font l'objet de traitements informatiques destinés :

- au suivi des parcours de formation ;
- à l'alimentation de votre compte personnel de formation, le cas échéant ;
- aux évaluations des formations ;
- au suivi statistique des formations.

Ces traitements sont mis en œuvre par :

Région Hauts-de-France
Siège de Région
151 avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, la licéité de ces traitements se réfère à l'article 6 (1).e du RGPD pour l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi la Région en vertu des articles 53 à 55, et 73 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et à l'article 6 (1).c du RGPD, relativement au respect d'une obligation légale à laquelle la Région est soumise en vertu du décret n°2019-1049 du 11 octobre 2019 (compte personnel de formation).

La fourniture des données est obligatoire et réglementée par les textes cités ci-dessus. À défaut d'un dossier complet, il ne pourrait y être donné suite par la Région Hauts-de-France.

Les données sont maintenues en base active 12 mois après la fin de la formation. À l'issue de ce délai, elles seront conservées selon leurs durées d'utilité administrative (en moyenne 10 ans) puis supprimées ou susceptibles d'être archivées selon la réglementation en vigueur.

Les destinataires des données sont les agents habilités des services de la direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et des formations sanitaires et sociales de la Région Hauts-de-France, de l'organisme dans lequel l'apprenant suit sa formation, de la Caisse des Dépôts et Consignations (pour le compte personnel de formation) et le cas échéant, de Pôle Emploi et des organismes chargés par la Région Hauts-de-France d'une mission d'évaluation.

Vous bénéficiez d'un droit général d'accès, de rectification, de limitation des informations vous concernant. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement, demander l'effacement de vos données, sauf si ces droits ont été écartés par une disposition législative.

Pour exercer vos droits ou pour les questions concernant les activités de traitement des données mises en œuvre par la Région Hauts-de-France, veuillez contacter le délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France www.hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes

Si vous estimez, après avoir contacté le DPO, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr (CNIL, 3 place Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex).

Direction Hôtelière
Institut Gernez Rieux

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LOGEMENT A L'INSTITUT GERNEZ RIEUX

Joindre obligatoirement un chèque de 48 € à l'ordre du trésor public pour les frais de dossier *.

* Frais de gestion du dossier payable au moment de la réception du formulaire de demande de logement pour en valider la prise en compte.
La somme reste indépendante de la réponse accordée et n'est pas remboursable, non plus en cas de désistement.

Date de réception de la demande :

Réponse transmise le :

A compléter et à renvoyer à l'adresse indiquée :

☐ 1^{ère} demande d'hébergement

☐ Demande de prolongation de la période d'hébergement

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : Nom (marital) :

Prénom : Date de naissance / / /

Adresse de correspondance :
.....

Courriel :@.....

☎ Domicile : ① Portable :

Je suis admis(e) en tant que (Cochez la case correspondante ci-dessous) pour la période concernée * :

*** Joindre un certificat de scolarité ou de stage pour la période concernée (attestation à renouveler pour chaque nouvelle année de formation).**

Du Au

☐ IFCS	☐ IFAS	☐ IFA	☐ Ecole de Puéricultrices
☐ IFSI	☐ Ecole Sage-femme	☐ Préparateur en pharmacie	☐ CESU
☐ IADE	☐ Interne	☐ Inter-CHU	☐ FFI
☐ Stagiaire	☐ CFARM	☐ Autre (à préciser)	

J'aimerais bénéficier d'une chambre à l'internat de l'Institut Gernez Rieux pour la période reprise ci-dessous et déclare être majeur à la date d'entrée :

Du Au

Date de la demande :

Signature :

Cachet de l'école obligatoire :
(Pour les écoles ou instituts)

Demande à adresser à :

Service Accueil et hébergement
CHU de Lille – Institut Gernez Rieux
2 Rue du Docteur Schweitzer
59037 Lille Cedex
✉ INTERNATIGR@chru-lille.fr

Remarques:

- ❖ Ce formulaire ne vaut pas acceptation définitive. La décision vous sera communiquée par retour de courrier.
- ❖ La réception du formulaire de demande de logement pour les élèves des écoles et instituts doit parvenir impérativement avant le 16 juillet de l'année concernée.

MÉDECINS GÉNÉRALISTES				
NOM	TÉLÉPHONE	COMMUNE	ADRESSE POSTALE	ADRESSE MAIL
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE				
KARKOUTLY Carim	06 11 13 70 20	59600 MAUBEUGE	146, route de Feignies	cardoc06@msn.com
ARRONDISSEMENT DE DOUAI				
BRIS Christian (à compter du 1er mars ne fait plus d'expertise hormis pour l'aptitude d'entrée, la prolongation d'activité et recul de limite d'âge et le renouvellement d'un TPT)	06.07.70.92.67	59500 DOUAI	297 rue de l'Abbaye des Près	bris.christian@wanadoo.fr
LESCROART Jean-Charles		59500 DOUAI	112 rue Delcambre	
PAYEN Bernard-Fernand	09.54.96.40.61	59500 DOUAI	97, rue de la Tour des Dames	edith.payen@hotmail.fr
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE				
ANDRES Frédéric René	03 20 48 58 90	59850 NIEPPE	1355 rue d'Armentières	frederic.andres@orange.fr
BENHENDA Mourad	06.15.47.47.81	59760 GRANDSYNTHÉ	Polyclinique de Grande Synthe	mouradchd@hotmail.fr
CARISSIMO Patrice	03 20 48 62 78	59850 NIEPPE	509 route d'Armentières	patrice.carissimo@wanadoo.fr
CHELALA Joseph (pas d'expertise pour le rectorat)	06.49.59.18.95	59143 LEDERZEELE	6 bis route du Chemin Vert	jchelala@wanadoo.fr
GOIDIN Pierre	03.28.58.04.05	59140 DUNKERQUE	20 rue Abbé CHOQUET	docteur@pgoidin.fr
LEFEVER Jean-Marie (pas d'expertise pour le rectorat)	03 28 66 99 81	59140 DUNKERQUE	12 ru David D'Angers	docteur.lefever@gmail.com
LEPLAT Régis	06.07.90.68.00	59670 CASSEL	46 Grande Place	r.leplat@orange.fr
MONTAGNE Patrick (pas d'expertise pour le rectorat)	03.28.64.50.90	59210 COUDEKERQUE- BRANCHE	53 rue Francisco Ferrer	pmontagne003@rss.fr
PLATEVOET Céline	03 28 49 06 03	59270 METEREN	58 bis rue Nationale	celine.platevoet@docflandres.fr
VERNIEST Laurent (Spécialisé également pour le sommeil)	03.28.48.18.57	59114 STEENVOORDE	20 avenue de la Bergerie	laurentverniest2@gmail.com
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES				
DEMORY Michel Jean	03 27 25 15 55	59199 HERGNIES	24 rue Pierre Joseph Lemer	michel-demory@wanadoo.fr
DHERBECOURT Joël	06 88 12 85 21	59230 SAINT AMAND LES EAUX	5 RUE Mathieu Dumoulin	sasorriaux@la poste.net
LEJAY Dominique	03 27 40 47 15	59300 VALENCIENNES	CENTRE MEDICAL DU MUSEE 20 place verte	d-lejay@orange.fr
LENFANT Jean-Pierre	06 31 75 37 64	59230 SAINT AMAND LES EAUX	53 rue Grand Place	doc.jones@wanadou.fr
MERCIER Gilles	06 80 27 26 50	59970 FRESNES SUR ESCAUT	34 rue du Maréchal Soult	gilles.mercier@orange.fr
ROESCH Gilles	03 27 74 63 27	59142 VILLERS-OUTREAU	MSP de l'Arrouaise 3 Place du Général De Gaulle	gilles.roesch@wanadoo.fr

ARRONDISSEMENT DE LILLE				
ATMANI Louisa		59000 LILLE	Cité Marianne, boulevard de strasbourg, porte des postes	louisa.atmani@yahoo.fr
BARDOEL Bruno	03 20 35 31 07	59116 HOUPLINES	29C rue Lutun	brunobardoel@gmail.com
BOUNOUA Hervé	03 20 52 65 75	59000 LILLE	32 passage des Alenettes	scm.alouettes@gmail.com
CHARPENTIER Pascal	03 59 95 37 02	59230 SAINT AMAND-LES EAUX	19 rue des Anciens d'Afrique du Nord	docteurcharpentier@yahoo.fr pcharpentier@chsa.fr
COCQUEEL Patrice	06 08 51 01 63	59110 LA MADELEINE	115 rue du Général De Gaulle	pcocqueel001@gmail.com
CONVERT Laurent	03 20 29 83 33	59480 LA BASSEE	144 route de Lille	scmlabassee59@gmail.com
COUTER Jean Pierre	03 20 86 16 86	59960 NEUVILLE en FERRAIN	108 Bis rue de Tourcoing	jpcouter@orange.fr
DAEMS Jacques	06 70 16 90 89	59130 LAMBERSART	14 rue Marlier	jacques.daems@wanadoo.fr
DEBOU Didier	03.20.96.16.15	59155 FACHES-THUMESNIL	51 rue Henni BARBUSSE	debou.didier@wanadoo.fr
DESHORGUE Jacques	06.09.76.02.76	59650 VILLENEUVE D'Ascq	3 avenue de la Créativité Parc des Moulins	jacquesdeshorgue@gmail.com secretariatdesorghe@gmail.com
DRON Eric	03.20.93.93.65	59000 LILLE	4, rue D'Alembert	dron.prof@yahoo.fr
DUDENKO Pascal-Alexandre	03.20.56.03.74	59046 LILLE	SGAMI NORD – Cité Marianne 2 boulevard de Strasbourg	contact@caema-nord.fr
GIAGNORIO Pierre	03 20 77 99 50	59280 ARMENTIERES	78 rue Sadi Carnot	pierre.giagnorio@yahoo.fr
LAMARRE Christophe	03 20 36 35 00	59100 ROUBAIX	5 rue de la Halle	doc.lamarre@orange.fr
LEPETIT PHILIPPE	03.20.85.18.18	59000 LILLE	166 rue Pierre Mauroy	phil.lepetit@hotmail.fr
MASSET Cécile	06.72.95.92.75	59800 LILLE	CPSU 47 bis rue du Port	cecile.masset@all-lacatho.fr
MASSON Valérie	03 20 13 13 22	59110 LA MADELEINE	27 avenue Suzanne	docteurvaleriemasson@gmail.com
ROLLET MARC	06 07 70 88 29	59166 BOUSBECQUE	22 HAMEAU DU CRUMESSE 59166 BOUSBECQUE	docrollet@wanadoo.fr
SINGER Philippe	06.15.47.62.99	59710 MERIGNIES	293, rue du Saut du Loup	dominiquedeloffresinger@gmail.com
VELUT Xaxier	03 20 27 01 27	59420 MOUVAUX	27 rue Marceau	docteurxaviervlut@gmail.com
VOGEL Marc	03 20 45 17 12	59390 TOUFFLERS	1 rue des Déportés	vogel.marc@ordre.medecin.fr
WELSCHBILLIG Marc	03 20 93 88 54 03.20.93.93.65	59000 LILLE	4 rue d'Alembert	welschbillig.marc@wanadoo.fr Cabinet.alembert@gmail.com

MÉDECINS SPÉCIALISTES

NOM	TÉLÉPHONE	COMMUNE	ADRESSE POSTALE	ADRESSE MAIL
ANGIOLOGIE				
GIRARDIE Patrick	03 20 44 64 44	59037 LILLE CEDEX	Hôpital Roger Salengro	patrick.girardie@chu-lille.fr
PONCHAUX Christian	03 28 43 12 55	59190 HAZEBROUCK	42 rue de Bailleul	christian.ponchaux0836@orange.fr
BIOLOGIE MÉDICALE				
LEPOUTRE Xavier Robert	03 20 88 67 67	59000 LILLE	Lycée Baggio 332 Boulevard d'Alsace	xavier.lepoutre1@ac-lille.fr
CANCÉROLOGIE				
COCHE-DEQUEANT Bernard, Roland	06 80 43 68 43	62136 LESTREM	331 Route de Béthune	coche-dequeant.bernard@orange.fr
DANSIN Eric	03 20 29 59 41	59020 LILLE	Oscar Lambret 3 rue Frédéric COMBEMAL	eric.dansin@protonmail.com
CARDIOLOGIE				
DUMORTIER Daniel	06.03.70.08.19	59830 CYSOING	312 RUE Demesmay	drddumortier@gmail.com
GHISLAIN Jean-Marie	06.09.12.73.43	59600 MAUBEUGE	Polyclinique du val de Sambre 162 route du Mons	ghislainjm@aol.com
JACQUEMART Thierry (cessation de fonction au 1er juillet 2026 ne prends plus de RV)	03 20 98 44 66	59700 MARCQ EN BAROEUL	126 avenue Foch	thierryjacquemart@orange.fr
CHIRURGIE VASCULAIRE				
VANWIJNSBERGHE Samuel	03 27 69 80 77	59600 MAUBEUGE	162 Route de Mons	s_vanwijnsberghe@msn.com
CHIRURGIE DENTAIRE				
GONTHIER Maud	03.20.94.05.64	59250 HALLUIN	1B rue Pasteur	maudgonthierexpertise@gmail.com
GASTRO-ENTÉROLOGIE				
LABERENNE Jean-Eric Christian Pierre	03 20 62 75 11	59113 SECLIN CEDEX	CHSC – 4 avenue des Marronniers	eric.laberenne@ghsc.fr
GYNÉCOLOGIE				
DEBODINANCE Philippe	06.86.88.26.23	59140 DUNKERQUE	246 rue LEFFRINCKOUCKE	ph.debodinance@wanadoo.fr

INFECTIOLOGIE				
SENNEVILLE Eric	06.01.10.39.34	59208 TOURCOING	Centre hospitalier 135 rue du Président Coty	
MÉDECIN DU TRAVAIL				
VERCLYTTE Marie		59113 SECLIN CEDEX	GHSC, Avenue des Marronniers	
NISSE Patrick	03 20 44 44 44	59037 LILLE CEDEX	Centre anti poison 5 Avenue Oscar Lambret	patrick.nisse@chu-lille.fr
NEUROLOGIE				
COURTEVILLE Véronique	03 20 06 56 77	59000 LILLE	20 rue des Canonniers	dr.v.courteville@gmail.com
NEURO-PÉDIATRE				
LEMAITRE Marie-Pierre	03.28.55.91.02	59037 LILLE CHU	2 bd Jules Leclercq	marie-pierre.lemaitre@chu-lille.fr
O.R.L				
CAZE Alexandre	03 27 97 57 00	59552, Lambres les Douai	4, rue Phillipe Lebon	docteur.caze@gmail.com
MARCHANT Hadelin	03 28 21 57 53	59140 DUNKERQUE	6 bis rue Fockedey	hadelin_marchant@hotmail.com
ORTHOPÉDIE/TRAUMATOLOGIE				
HUE Emmanuel	09.67.44.77.12	59061 Roubaix	25 Grand Place BP 50623	ehue@orange.fr
DECRUCQ François	03 20 87 45 10	59000 LILLE	Hôpital Saint Vincent de Paul Boulevard de Belfort	decrucq.francois@ghicl.net
PNEUMOLOGIE				
BURE Marc Antoine Gustave	03.20.55.02.50	59800 LILLE	144 avenue de Dunkerque	pneumobois@gmail.com
MAETZ GRANDAMME Edith		59500 DOUAI	Centre hospitalier DOUAI Rue de Cambrai	edith.maetz@ch-douai.fr org-pneumologie@ch-douai.fr
OPHTALMOLOGISTE				
LEROY Cristina	03.20.54.86.98	59000 LILLE	15 Place Sébastopol	ophtasebasto@gmail.com Leroy.ophtalmologie@gmail.com
WARGNEZ Damien	03 20 55 05 05	59210 COUDEKERQUE-BRANCHE	COF Littoral 300 rue des Forts	damien.wargnez@cof.fr

PSYCHIATRIE				
BACHELET Laurence	03 27 62 52 52	59720 LOUVROIL	Clinique des Hauts de France Route d'Avesnes	
CAUDRON Mathieu	07 66 30 27 15	59700 MARCQ EN BAROEUL	47 boulevard Clémenceau Centre de jour Cap Chabé	mathieu.caudron@ghtpsy-npdc.fr
ECKHAUT Christian (cessation de fonction au 1er juillet 2026 ne prends plus de RV)	06 07 18 55 11	59000 LILLE	Cité Marianne 2 Boulevard de Strasbourg CS-12488	christianeckhaut@orange.fr
FLEURY LE VESCO Emmanuel (pas d'expertise pour le rectorat)	06 89 73 62 40	59800 LILLE	17 Place Leclerc	e.fleury@nordnet.fr
FRANCQ Bruno	03.28.99.37.81	59140 DUNKERQUE	13 place Jean Bart	
HADOUN Djamel (a souhaité être réintégré dans ses missions avec effet rétroactif au 1er mai)	03 27 73 73 73	59400 CAMBRAI	Hôpital de Cambrai Avenue de Paris	djamelhadoun3@gmail.com
LECLERCQ Guillaume	06.24.80.47.90	59110 LA MADELEINE	233 avenue de la République	
LEDUC Damien	03 27 29 77 84 06 14 65 17 08	59410 ANZIN	75 rue Jean Jaurès	docteurdamienleduc@orange.fr
LEIGNEL Carole Gisèle	07 68 92 37 42	59000 LILLE	Cité Marianne 2 Boulevard de Strasbourg CS-12488	caroleleignel59@gmail.com
LIETAERT Nadia	06 95 68 61 14	59000 LILLE	71, avenue Marx Dormoy	docteur.n.lietaert@hotmail.com
LORIDON François	03 20 14 17 80	59110 LA MADELEINE	240 avenue de la République	francois.loridon@cabinetpsyrenaissance.fr
NOTARDONATO Laurent	03 59 11 80 36	59487 Armentières CEDEX	104 rue du Général Leclerc BP 10	segolene.thaon@ghtpsy-npdc.fr
PRIZAC Jérôme Jacques Yves	03 27 92 08 44	59500 DOUAI	Résidence St Michel – 2 rue St Michel	jerome.prizac@orange.fr
RAMOGNINO Vanina	03 59 11 80 36	59270 BAILLEUL	EPSM des Flandres 790 route de Locres - BP 90139	segolene.thaon@ghtpsy-npdc.fr
ROELANDT Jean-Luc	06 86 28 49 20	59370 MONS EN BAROEUL	Maison médicale 1 avenue du Président Kennedy	roelandtjeanluc@gmail.com
SIMONET Joséphine	03 59 11 80 36	59270 BAILLEUL	EPSM des Flandres 790 route de Locres - BP 90139	segolene.thaon@ghtpsy-npdc.fr
VAN NEDERVELDE Catherine	06 14 79 29 24	59700 MARCQ EN BAROEUL	Worklab Multiburo - Bat B1 165 Boulevard de la marne	catherine.vnd@gmail.com